

**ACCORD SUR LA SÉCURITÉ SOCIALE
ENTRE
LE GOUVERNEMENT DU CANADA
ET
LE GOUVERNEMENT DE LA SUÈDE**

Le Gouvernement du Canada

et

le Gouvernement de la Suède,

Résolus à continuer de coopérer dans le domaine de la sécurité sociale,

Tenant compte des modifications apportées aux dispositions législatives régissant leurs régimes de sécurité sociale respectifs depuis l'Accord de sécurité sociale entre le Canada et la Suède, signé à Stockholm le 10 avril 1985,

Ont décidé de conclure un nouvel accord à cette fin, et

Sont convenus des dispositions suivantes :